



AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-2019-40

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, le conseil de l'Agglomération de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro A-2019-40 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts ».

Le règlement numéro A-2019-40 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter le 21 novembre 2019;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 17 janvier 2020.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro A-2019-40 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 21^e JOUR DE JANVIER 2020

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe